Département du VAR *Commune de **SAINT-ANTONIN DU VAR***	**Délibération n° 2026-20**

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var
Séance du Mardi 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15

Date de convocation : 15 avril 2026 (envoi initial)
Rectification erreur matérielle, le 20 avril 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Stephane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE, Véronique THIANT.

Absents/excusés : Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO).

Secrétaire : Justine BARBERO

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐Délibération adoptée par :

- Voix « pour »:
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 083-218301547-20260428-D_2026_20-DE

N° 2026-20 : Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19 du Code électoral) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Les membres de droit sont donc :

- Marie-Cécile GARIBO,
- Jean-Paul ESCAVABAJA,
- Véronique THIANT,
- Philippe BRAULT,
- Marie DE PASQUALE.

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire

PREND ACTE des membres de droit de la Commission de contrôle des listes électorales tels que présentés ci-dessus

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

La secrétaire de séance,
Justine BARBERO

Le Maire,
Damien GAUTHIER

MAIRIE DE ST ANTONIN DU VAR 83510

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 083-218301547-20260428-D_2026_20-DE